



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2016-50

Objet : Délibération portant approbation des actions communautaires 2017 en matière de développement durable

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4	L'an 2016, le 13 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis au « carré des forges » à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	01/XII/2016		
Date d'affichage	02/XII/2016		

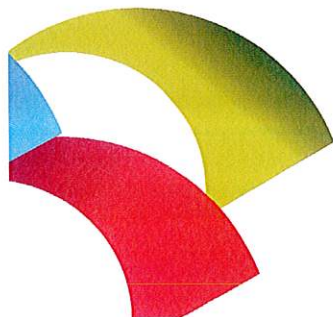
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-50-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016



N° 2016-50

Objet : Délibération portant approbation des actions communautaires 2017 en matière de développement durable

Vu les statuts de la Communauté de communes
Vu les travaux de la Commission compétente
Vu l'avis du Bureau en date du 29 novembre 2016

Rapport de présentation :

La commission « environnement, développement durable et mutualisation » de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" propose de reconduire pour 2017 quelques actions phares à forte portée pédagogique.

1. L'opération « Grand nettoyage de printemps intercommunal (GNPI)» qui se déroulera le samedi 8 avril 2017 avec des étapes « pesée des déchets » devant chaque mairie du territoire ou en déchèterie. Un verre de l'amitié sous un barnum sera organisé dès l'arrivée des participants au Domaine de la Frayse. Un repas suivra, comme l'an dernier. La recherche de nouveaux sponsors est en cours.
2. La communauté de communes soutient le dispositif « grand public – découverte des espaces naturels et de la biodiversité » qui se déroule sous l'égide de l'UFCV et du Conseil départemental de la Gironde. L'engagement financier pour la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" serait de 820 €. Une dizaine d'actions se dérouleraient autour de sentiers découvertes, des balades contées, mais aussi de la faune, de la flore, des insectes et du monde nocturne... tout au long de l'année pour des groupes d'une vingtaine de personnes.
3. Les opérations de collectes éco-responsables et solidaires généralisées
 - a. Des bouchons en liège. La collecte, à l'initiative de l'association « Agir cancer Gironde » est généralisée dans les mairies et à la Communauté de communes au profit de l'Institut Bergonié. Depuis 2011, la collecte sur notre territoire a permis d'accroître considérablement la collecte girondine (en 2015 : 56 tonnes de bouchons recyclés et 23 000 euros versés à Bergonié). Depuis deux ans, ce sont 200 à 250 kg de bouchons qui sont acheminés chaque mois au local de l'association.
 - b. Des bouchons en plastique avec l'association « Les bouchons d'amour ». Les fonds issus de la revente pour recyclage permettent d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant de handicaps.
 - c. Des stylos usagés dans le cadre de l'opération lancée par « BIC et TerraCycle ». La collecte des instruments d'écriture usagés se fait dans les écoles et mairies. Les fonds générés par le recyclage sont reversés à l'association Les Clowns Stéthoscopes. Collecte sur 2014/2015 : 146 kg de déchets recyclés et 298 euros pour l'association. Collecte en 2016 : 123 kg de stylos recyclés et 258 euros versés à l'association qui œuvre à l'Hôpital des enfants du CHU de Bordeaux.

Accusé de réception en préfecture 033-243301355-20161215-2016-50-DE Date de réception préfecture : 15/12/2016

4. La Commission se propose d'être le lieu de coordination de la réflexion des élus municipaux :
- a. En vue de poursuivre et de renforcer la politique de mutualisation des achats (papèterie, fournitures de bureau, location de matériels techniques)
 - i. Achat de kakémonos (supports de communication durables)
 - ii. Marché mutualisé concernant les feux d'artifice
 - b. En vue d'établir une cartographie des ondes radio relais pour améliorer le maillage (mesures des ondes électromagnétiques des antennes relais)
 - c. En vue de travail en collaboration avec le SEMOCTOM pour l'installation de composteurs et bacs de tri dans les cimetières ; soutien aux actions de compostage de quartier et de création de jardins partagés...
 - d. En vue d'adhérer à Airaq - Atmo Aquitaine (surveillance de la qualité de l'air)
 - e. En vue d'une meilleure appréhension de l'éclairage public en nuit profonde « village étoilé »

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité :

1. De valider les actions communautaires 2017 proposées par la commission « Environnement et développement durable »
2. Le Président déposera dans le cadre de sa délégation les dossiers de subvention, lancera les consultations nécessaires et signera les marchés

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 décembre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-50-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016